

Boulanger et la gestion des Déchets d'Équipements Électriques et Électroniques (D3E).

*Deuxième distributeur national spécialisé en multimédia et électroménager, **Boulanger** est le spécialiste du bien-choisir pour les produits techniques du confort et des loisirs à la maison et les activités nomades.*

Boulanger, entreprise précurseur dans la protection de l'environnement

Pour Boulanger, la prise en compte de la directive européenne sur la collecte et l'élimination des déchets est une réalité qui fait partie des valeurs intrinsèque de l'enseigne.

- Dès 1995, Boulanger s'est engagé pour une plus grande maîtrise de l'énergie en affichant ***l'énergie label***, avant ses concurrents.
- En 2002, des tests sur le **retraitement des déchets**, initialisés et rapidement abandonnés par des fabricants dans la région nantaise, ont été poursuivis par Boulanger, à la fois dans son magasin et dans son centre de services.
- Depuis 2003, Boulanger affiche **le coût à l'usage des produits** (coût en consommation d'eau et d'électricité des produits GEM).

Boulanger, acteur déterminé dans la gestion des D3E

Boulanger a choisi, avec 36 autres producteurs et distributeurs, d'adhérer à **Éco-systèmes** (société à but non lucratif), qui a la particularité d'être un organisme généraliste, susceptible de prendre en charge tous les produits proposés par l'enseigne, du petit au gros électroménager.

- **Une information claire et pédagogique pour les clients**

Un dispositif d'information est mis en place pour les clients :

- **Étiquette produit** qui précise le montant de l'éco-participation
- **Livret explicatif** de 8 pages sur les typologies de produits concernés par la D3E et sur l'éco-participation.
- **Affichettes et présentoirs** incitant les clients à être éco-citoyen.
- **Sticker** signalisant le point de collecte en magasin.

Tous les fabricants n'ayant pas encore communiqué le coût de la récupération et du traitement des déchets, et dans un souci de ne pas les pénaliser les clients dans leurs achats, Boulanger prend en charge une partie de l'éco-participation, dans les premières semaines de la période transitoire.

• **Une formation spécifique pour les vendeurs**

Boulanger, qui est depuis longtemps une entreprise socialement solidaire au travers de sa fondation d'entreprise, veut devenir un acteur majeur de cette nouvelle politique de sensibilisation du public et de protection de l'environnement.

Dès le 15 novembre 2006, les salariés des 77 magasins Boulanger seront formés et mobilisés sur la nouvelle politique environnementale de l'entreprise pour répondre aux attentes et interrogations des clients selon les valeurs de l'enseigne : PRO, SIMPLE, SYMPA.

La directive européenne sur la gestion des Déchets d'Équipements Électriques et Électroniques (D3E).

Aujourd'hui, toujours autant préoccupé par la responsabilité citoyenne de l'entreprise, producteur avec ses marques propres, Boulanger est l'un des premiers administrateur d'Eco-systèmes et affichera dès le 15 novembre l'éco-participation sur les produits concernés.

• **Que signifie D3E**

D3E : derrière ce sigle un peu barbare se cache la directive européenne en matière de récupération et de traitement des Déchets d'Équipements Électriques et Électroniques.

La nécessité d'une nouvelle réglementation s'explique par le volume de déchets que représentent les équipements électriques et électroniques chaque année : 1,7 million de tonnes !

Les particuliers y contribuent à hauteur de 50 % (soit 14 kg/an/hab.) l'autre moitié étant générée par les entreprises.

- **Quelles obligations à partir du 15 novembre 2006 ?**

Cette nouvelle politique concerne tous les produits qui nécessitent une prise de courant, une pile ou une batterie.

Dès le 15 novembre 2006, tous les points de vente proposant ces types d'appareils doivent être en mesure de répondre à trois problématiques :

- Communiquer auprès des clients de l'enseigne sur la nécessité de rapporter leurs anciens appareils dans un point de collecte – un geste citoyen pour notre environnement.
- Reprendre et stocker un équipement usagé lors de l'achat d'un équipement neuf de même type
- Répercuter le coût de l'opération – éco-participation – auprès des clients. Cette éco-participation finance les filières de collecte et de recyclage et doit apparaître clairement sur les étiquettes des produits concernés.

Selon la nature de l'appareil à recycler, le montant de l'éco-participation est naturellement variable (de 0,10 € pour un téléphone portable à 13 € pour un réfrigérateur par exemple).

- **Des éco-organismes en soutien aux distributeurs.**

Afin d'assister les distributeurs dans la gestion de cette action solidaire, des éco-organismes ont vu le jour.

Ces structures, agréés par l'État, répondent à plusieurs missions :

- Fixer le montant de l'éco-participation
- Gérer le flux des produits D3E
- Sélectionner les prestataires en charge de la logistique et du traitement des produits collectés.

| |
|--------------------------------------|
| FICHE D'IDENTITÉ DE BOULANGER |
|--------------------------------------|

Entreprise Boulanger :

- Date de création : 1954 par les frères Bernard et Gustave Boulanger
- Directeur général : Francis Cordelette

- Directeur marketing : Benoît Vermersch
- Directeur de la centrale d'achat : Bernard Layous
- Directeur informatique, logistique, services et organisation : Jacques Honoré
- Nombre de salariés : 5 500
- Chiffre d'affaires TTC 2004 : 1,123 milliard d'euros
- Chiffre d'affaires TTC 2005 : 1,176 milliard d'euros
- Domaines d'activité : image, son, micro, jeux et DVD, téléphonie, cuisine et électroménager. Spécialiste du bien-choisir pour les produits techniques du confort et des loisirs à la maison et les activités nomades.
- Implantations : 77 magasins en France – 9 magasins en Espagne
- Fournisseurs : 150 grandes marques

Fondation d'Entreprise Boulanger :

- Président : Benoît Vermersch
- Date de création : 1997
- Engagements : formation, prévention des accidents domestiques et solidarité sociale.
- Spécificités : gratuité de l'ensemble des actions au service des bénéficiaires ; partenariats systématiques avec des professionnels des thèmes concernés (hôpitaux, mairies, écoles, brigades de sapeurs pompiers ...)

Bureau de Presse de Boulanger et de sa Fondation d'Entreprise

ActePublicCom'

1 avenue Pierre Grenier - 92100 Boulogne
Tél : 01 46 10 02 70 - Fax : 01 46 10 02 71

Contacts : Stéphanie Amsellem - stephanie@actepublic.com
Stéphanie Gravière - stephanie.graviere@actepublic.com